

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 2^e jour du mois de mai deux mille dix-sept (2 mai 2017), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Monsieur Gérald Delisle, conseiller
Madame Isabelle Denis, conseillère
Madame Diane Morasse, conseillère
Monsieur Michel Sasseville, conseiller
Monsieur Yves Pagé, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2017
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de mai 2017
- 1.5 Nouvelle structure organisationnelle des ressources humaines
- 1.6 Autorisation signature d'entente de reclassement avec Mme Manon Frenette
- 1.7 Nomination de Mme Manon Frenette coordonnatrice aux services administratifs
- 1.8 Nomination de Benoit Caouette au poste de directeur général
- 1.9 Mandat Fédération Québécoise des Municipalités accompagnement dans le déploiement de la nouvelle structure
- 1.10 Abolition du poste de préposé à l'administration

2 Trésorerie

- 2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus
- 2.2 Bordereau de dépenses du mois d'avril 2017
- 2.3 Dépôt du rapport trimestriel comparatif 2016-2017 au 31 mars 2017

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Offre d'emploi poste journalier voirie
- 4.2 Demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

4.3 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Dépôt des certificats sur les résultats de l'enregistrement - Zonage et lotissement

5.2 Autorisation signature entente avec la Municipalité de Lac-aux-Sables - Inspecteur municipal en bâtiment et environnement

5.3 Contrat entretien des aménagements paysagés

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Nomination d'un membre représentant de l'OMH sur le comité de transition et de concertation

6.2 Nomination au poste de Coordinatrice Loisirs, Cultures et adjointe administrative

6.3 Autorisation paiement aide financière Fête Nationale

6.4 Rencontre assemblée annuelle 2017 - Réseau bibliothèque

7 Autres sujets

7.1 Varia

7.1.1 Sollicitation de commanditaires - Madame Nicole Gagnon

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée

7.3 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Lavoie, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-05-74

Monsieur Lavoie fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Gérald Delisle, appuyé par Yves Pagé et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 2 mai 2017 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2017

2017-05-75

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Morasse-Léveillée, appuyé par Michel Sasseville et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de mai 2017

2017-05-76

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2017 faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2017 et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Denis, appuyé par Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Nouvelle structure organisationnelle des ressources humaines

2017-05-77

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT l'exercice d'analyse de la structure actuelle de l'organisation des ressources humaines faite par la municipalité avec le soutien du service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette analyse, il est retenu que la structure actuelle sera modifiée;

Considérant que la structure prévoit une organisation des ressources humaines, selon ce qui suit :

- Une ressource à la direction générale
- Une ressource à la coordination des services administratifs dont les principales tâches seront de la trésorerie et du greffe
- Une ressource à la coordination en loisirs, culture et soutien administratif
- Une ressource comme journalier à la voirie
- Une ressource à temps partiel, en partage avec la municipalité de Lac-aux-Sables, à titre d'inspecteur municipal en bâtiment, environnement

Il est proposé par Diane Morasse-Léveillée, appuyé par Michel Sasseville et résolu que le conseil adopte la structure proposée par la FQM et que celle-ci remplace la structure actuelle, et ce en date des présentes.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Autorisation signature d'entente de reclassement avec Mme Manon Frenette

2017-05-78

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite convenir d'une entente avec madame Manon Frenette déterminant les règles de son passage de la direction générale à celui de Coordonnatrice aux Services Administratifs;

Il est proposé par Diane Morasse-Léveillée, appuyé par Gérald Delisle et résolu que ce conseil autorise monsieur le Maire, Jean-Guy Lavoie à signer ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 Nomination de Mme Manon Frenette coordonnatrice aux services administratifs

2017-05-79

CONSIDÉRANT la nouvelle structure adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite nommer madame Manon Frenette à titre de Coordonnatrice aux Services Administratifs à compter du 3 mai 2017;

Il est proposé par Jean-Louis Martel, appuyé par Yves Pagé et résolu que ce conseil nomme Mme Manon Frenette au poste de coordonnatrice aux services administratifs.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8 Nomination de Benoit Caouette au poste de directeur général

2017-05-80

CONSIDÉRANT la nouvelle structure adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite nommer monsieur Benoit Caouette pour agir à titre de Directeur Général;

CONSIDÉRANT que la période de probation, à titre de directeur général débutera à la date inscrite au contrat de travail à intervenir;

CONSIDÉRANT que M. Caouette devra passer un test de psychométrie avant la fin de sa période d'approbation;

Il est proposé par Gérald Delisle, appuyé par Michel Sasseville et résolu que ce conseil nomme Monsieur Benoit Caouette comme directeur général à compter du 3 mai 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votant (5)

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller doit s'abstenir de voter par conflit d'intérêt potentiel.

1.9 Mandat Fédération Québécoise des Municipalités accompagnement dans le déploiement de la nouvelle structure

2017-05-81

CONSIDÉRANT la nouvelle structure adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite être accompagnée dans le déploiement de cette nouvelle structure par le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités;

Il est proposé par Diane Morasse-Léveillée, appuyé par Yves Pagé et résolu que ce conseil mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités pour les accompagner dans le déploiement de sa nouvelle structure.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10 Abolition du poste de préposé à l'administration

2017-05-82

CONSIDÉRANT la nouvelle structure adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité d'abolir le poste de préposé à l'administration en conséquence de l'adoption de la nouvelle structure;

CONSIDÉRANT que cette abolition de poste prendra effet dès le moment où la ressource au poste de coordonatrice en Loisirs, Culture et adjointe administrative;

Il est proposé par Jean-Louis Martel, appuyé par Michel Sasseville et résolu que ce conseil abolisse le poste de préposé à l'administration et que cette abolition prend effet au moment où la coordonatrice en Loisirs, Culture et adjointe administrative entrera en fonction.

ADOPTÉE à l'unanimité

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus

2017-05-83

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois d'avril 2017.

Il est proposé par Diane Morasse-Léveillée, appuyé par Gérald Delisle et résolu que ce conseil accepte la déclaration des élus déposé au mois de mai 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.2 Bordereau de dépenses du mois d'avril 2017

2017-05-84

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été

vérifiées par Isabelle Denis et Yves Pagé;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux #330 et #331;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Morasse-Léveillé, appuyé par Yves Pagé et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2017, au montant de 86 873.58\$ soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 60 203.85\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2017.

*Benoit Caouette
Directeur général adjoint*

2.3 Dépôt du rapport trimestriel comparatif 2016-2017 au 31 mars 2017

2017-05-85

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit faire rapport au conseil de la situation financière de la municipalité en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Sasseville, appuyé par Yves Pagé et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2017 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Frenette

ADOPTÉE à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Offre d'emploi poste journalier voirie

2017-05-86

CONSIDÉRANT la nouvelle structure adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ouvrira un poste de journalier en voirie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se faire accompagner par la Fédération Québécoise des Municipalités;

Il est proposé par Gerald Delisle, appuyé par Diane Morasse-Léveillé et résolu que ce conseil ouvre un poste de journalier en voirie et mandate à la Fédération Québécoise des Municipalités de procéder, en collaboration avec la Municipalité, au processus

d'embauche et de préparer tous les documents nécessaires incluant l'offre d'emploi, et de procéder aux entrevues des candidats, s'il y a lieu;

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2 Demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2017-05-87

CONSIDÉRANT que ce conseil désire faire l'amélioration de son réseau routier local;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire faire l'amélioration sur le Chemin Paquin menant au Lac-des-Trois-Milles, Lac-du-Seigneur et le Lac-Brûlé;

Il est proposé par Jean-Louis Martel, appuyé par Gérald Delisle et résolu que ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local (PAARRM).

- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à payer sa part des travaux soit 25% de l'aide financière que nous aurons obtenue.
- QUE le Maire et le Directeur Général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État

2017-05-88

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a un programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut aller chercher un montant de 8 000.00\$ dans ce programme pour des travaux de réfections sur les chemins du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que nous avons des travaux de rechargement à faire sur le chemin du Lac-des-Trois-Camps;

Il est proposé par Jean-Louis Martel, appuyé par Michel Sasseville et résolu que ce conseil dépose une demande d'aide financière dans le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État pour le rechargement sur le chemin du Lac-des-Trois-Camps au montant de 12 902.96\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt des certificats sur les résultats de l'enregistrement - Zonage et lotissement

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement pour approbation du règlement

#347 de zonage, s'est tenue le 20 avril 2017 de 09h00 à 19h00 conformément à la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

- Que le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, établi selon l'article 553 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités (1987, L.Q.c.57) s'élève à 875;
- Que le nombre d'inscription requise au registre pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 98.
- Que le nombre de personne habile à voter inscrite sur le registre est de : 0.
- Quand conséquence le règlement #347 de zonage est approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement pour approbation du règlement #345 de lotissement, s'est tenue le 20 avril 2017 de 09h00 à 19h00 conformément à la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

- Que le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, établi selon l'article 553 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités (1987, L.Q.c.57) s'élève à 875 .
- Que le nombre d'inscription requise au registre pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 98.
- Que le nombre de personne habile à voter inscrite sur le registre est de : 0.
- Quand conséquence le règlement #345 de lotissement est approuvé par les personnes habiles à voter.

5.2 Autorisation signature entente avec la Municipalité de Lac-aux-Sables - Inspecteur municipal en bâtiment et environnement

2017-05-89

CONSIDÉRANT la nouvelle structure adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT la Municipalité souhaite embaucher une ressource à l'inspection municipale, en bâtiment et environnement

Il est proposé par Gérald Delisle, appuyé par Diane Morasse-Léveillée et résolu que ce conseil autorise la signature d'une entente avec la Municipalité de Lac-Aux-Sables pour l'embauche d'un inspecteur municipal en bâtimen et environnement à raison de 2 jours semaine et autorise le Maire et le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette entente;

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3 Contrat entretien des aménagements paysagés

2017-05-90

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a été en soumission l'an dernier et que nous avons reçus 2 soumissions;

CONSIDÉRANT que nous avons eu un bon service d'entretien de nos aménagements l'an passé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut donner un contrat de gré à gré pour des montants de moins de 25 000\$;

Il est proposé par Diane Morasse-Léveillé, appuyé par Michel Sasseville et résolu que ce conseil accorde le contrat d'entretien des aménagements paysagés pour la saison 2017 à Mme Annie Gauthier pour un montant de 3 450.00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Nomination d'un membre représentant de l'OMH sur le comité de transition et de concertation

2017-05-91

ATTENDU que l'adoption de la loi 83 concernant le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH);

ATTENDU que l'échéance prévue pour les regroupements des Offices municipaux d'habitation est juin 2017;

ATTENDU que le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban compte 10 logements de type HLM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Delisle, appuyé par Yves Pagé et résolu

- QUE M. Jean-Guy Lavoie, Maire, soit nommé sur le Comité de transition et de concertation avec pour mandat d'amorcer le processus de planification dudit regroupement;
- QUE M. Jean-Guy Lavoie, Maire, par la présente résolution est autorisé à signer tous documents jugés nécessaires au processus de regroupement.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2 Nomination au poste de Coordinatrice Loisirs, Cultures et adjointe administrative

2017-05-92

CONSIDÉRANT la nouvelle structure adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite nommer Mme Isabelle Denis à titre de Coordinatrice de Loisirs, Culture et adjointe administrative à compter du 29 mai 2017;

Il est proposé par Jean-Louis Martel, appuyé par Gérald Delisle et résolu que ce conseil nomme Mme Isabelle Denis au poste de coordinatrice de Loisirs, Culture et adjointe administrative sous réserve du fait que Madame Denis obtienne un résultat satisfaisant aux tests administrés par la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'elle démissionne de son poste d'élue au conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

La Fédération Québécoise des Municipalités fournira une lettre confirmant les résultats obtenus par Mme Denis;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votant (5)

Madame Isabelle Denis, conseillère se retire du vote étant en conflit d'intérêt.

6.3 Autorisation paiement aide financière Fête Nationale

2017-05-93

CONSIDÉRANT que la municipalité a un comité pour préparer les activités de la Fête Nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que cette année, nous fêterons le cinquantième anniversaire de la Fête Nationale fait chez nous;

Il est proposé par Jean-Louis Martel, appuyé par Gérald Delisle et résolu que ce conseil autorise le paiement au comité de la Fête Nationale au montant de 2 500.00\$ pour l'année 2017 tel que prévu au budget municipal.

ADOPTÉ à l'unanimité

6.4 Rencontre assemblée annuelle 2017 - Réseau bibliothèque

2017-05-94

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait partie du réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie;

Il est proposé par Yves Pagé, appuyé par Diane Morasse-Léveillé et résolu que ce conseil autorise Mme Denise Villemure et M. Gérald Delisle à participer à la rencontre annuelle qui se tiendra le 2 juin 2017 à Hôtel et restaurant La Porte de la Mauricie à compter de 17h00.

Que ce conseil paie les frais de déplacements se rattachant à cette journée.

ADOPTÉ à l'unanimité

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Sollicitation de commanditaires - Madame Nicole Gagnon

2017-05-95

CONSIDÉRANT l'autorisation signée par monsieur Benoit Muhindo Matiri, Prête administrateur de la Paroisse Saint-Éloi-les-Mines;

Il est proposé par Diane Morasse-Léveillé, appuyé par Michel Sasseville et résolu que le conseil municipal autorise à verser un montant de 50\$ pour la production d'un cahier souvenir et historique de la paroisse Saint-Éloi-les-Mines dans le cadre de son 100^{ième} anniversaire de fondation et un montant de 200.00\$ pour le chauffage tel que prévu un budget 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée

Début: 20h23

Fin: 22h10

7.3 Levée de l'assemblée

2017-05-96

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Isabelle Denis, appuyé par Diane Morasse-Léveillé et résolu que la séance soit levée à 22h12.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Jean-Guy Lavoie
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général adjoint

" Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce _____ mai 2017.